

Appliquer les règles d'hygiène dans l'emballage alimentaire



Public visé

Salariés des entreprises de l'Industrie Papier Carton qui exercent sur un site fabriquant des emballages alimentaires



Modalités

Avec ou sans formation



Intervenant

Évaluateur certifié par la Branche IPC – OF habilité par IPC FORMATION



Non éligible au CPF



Tarif

Forfait 650 € HT
si évaluation en distanciel

Forfait 850 € HT
si évaluation en présentiel

Hors formation
& frais de déplacement



L'acquisition et la maîtrise de la compétence

« intégrer les règles d'hygiène dans l'emballage alimentaire » participent à la mise en œuvre des activités suivantes : l'application des règles d'hygiène mise en place par l'entreprise et le contrôle du respect de ces règles lors des différentes interventions sur ligne.

Référentiel d'activités

- Évaluer le risque sanitaire et les gestes de préparation à l'entrée dans l'atelier à effectuer
- Sélectionner et s'équiper des équipements de protection individuelle adaptés
- Utiliser les matériaux et produits appropriés à l'alimentaire
- Réaliser des auto-contrôles



Contact :
cqp@unidis.fr

